

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 05952 Numéro SIREN : 818 877 730 Nom ou dénomination : AA PRESTIGE VTC

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2022 sous le numéro de dépôt 46349



20220463492019

DATE DEPOT : 13/05/2022

N° DE DEPOT : 46349

N° GESTION : 2016B05952

N° SIREN : 818877730

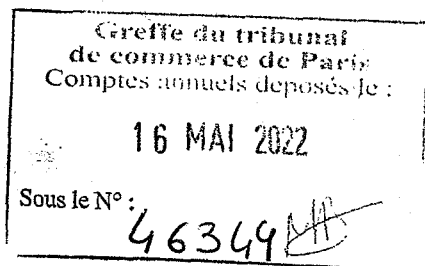
DENOMINATION : AA PRESTIGE VTC

ADRESSE : 1 rue Leneveux 75014 Paris

MILLESIME : 2019

Imprimé 2031 du 11/05/2020

2031 - IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux			
			Déclarations et annexes néantes
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage (entreprises de transport maritime)			
Option pour la comptabilité super-simplifiée			TVA
A IDENTIFICATION	1 Rue Leneveux		
Identification du destinataire	75014 Paris France		
Préciser : l'ancienne adresse en cas de changement			
Adresse de messagerie			
B DIVERS			
Activités exercées			
Si vous êtes inscrit au répertoire des métiers, cochez la case			
Comptabilité informatisée			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?	Si oui, nom du logiciel utilisé :		
Nom et adresse du comptable	tél :		S/I
Nom et adresse du conseil	tél :		S/I
Nom, adresse du CGA, de l'OMGA ou du viseur conventionné			n° Agrément
Visa : CGA		Viseur conventionné	



Certifié conforme à l'original

Ariba

Imprimé 2031 du 11/05/2020

2031 - IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux				
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION			Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)			23 420	0
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)				
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a			
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b			
revenus nets exonérés (a-b)	c			
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d		Total c + d	
3 Total			23 420	0
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)			23 420	0
4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %				
4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)				
Quote part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé, et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI			e	
Charges ou dépenses ayant la nature de moins-values définies à l'article 39 duodecimes			f	
5 Plus-values				
taxées selon les règles prévues pour les particuliers				
à long terme imposables au taux de 12,8%				
à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1)				
à court et à long terme exonérées				
dont plus-values à long terme exonérées (art.151 septies A)				
dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)				
6 Exonérations et abattements				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies				
ZRR art.44 quindecies				
Zones franches urbaines art. 44 octies ou 44 octies A				
Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies				
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies				
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies OA)				
Zone de restructuration de défense art. 44 terdecies				
Autres dispositifs				
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W				
Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies				
Exonération ou abattement pratiqué	sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8%		sur le bénéfice professionnel	
7 BIC non professionnels				
a - BÉNÉFICE		b - DÉFICIT		
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)				
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)				
Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)				
- Plus-values				
Plus-values nettes à long terme imposable à 12,8 %				
PV à long terme exonérées (Art. 151 septies A)				
PV à court terme exonérées (Art. 151 septies; 151 septies A et 238 quindecies)				
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants)				
sur le bénéfice non professionnel				

8 Régime des sociétés de personnes (Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés)	
--	--

Résultat fiscal du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés	
---	--

Imprimé 2031BIS du 11/05/2020

2031 Bis - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031

Formulaire néant ☒

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales 1	BIC "B" ou BIC non professionnels "M" 2	Quote-part du bénéfice ou du déficit à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'IR ou, éventuellement à l'IS 3	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4

Sociétés en commandite simple :

montant des bénéfices distribués	aux commanditaires au cours de l'année
----------------------------------	--

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

F DIVERS

Norm et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)

Adresse des autres établissements

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Montant brut des salaires, hors apprentis et handicapés	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
Montant des prélèvements effectués à titre personnel au cours de l'exercice	
Montant des apports en capital ou versements en compte courant faits au cours de l'exercice	
PLUS VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT	
Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluation
Totaux	

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles déjà soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs		

Imprimé 2033A du 11/05/2020

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF			Exercice clos en N			
			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		0
	Autres	014		016		0
Immobilisations corporelles		028	857	030	540	317
Immobilisations financières (1)		040	853	042		853
Total I (5)		044	1 710	048	540	1 170
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		0
	Marchandises	060		062		0
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		0
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070		0
	Autres (3)	072	72 568	074		72 568
Valeurs mobilières de placement		080		082		0
Disponibilités		084	12 156	086		12 156
Charges constatées d'avance		092		094		0
Total II		096	84 724	098	0	84 724
Total général (I + II)		110	86 434	112	540	85 894
PASSIF					Exercice N NET	
Capitaux propres						
Capital social ou individuel					120	1 500
Écarts de réévaluation					124	
Réserve légale					126	150
Réserves réglementées					130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants					131	) 132
Report à nouveau					134	37 711
Résultat de l'exercice					136	22 684
Provisions réglementées					140	
Total I					142	62 045
Provisions pour risques et charges					Total II	154
Dettes (4)						
Emprunts et dettes assimilées					156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
Fournisseurs et comptes rattachés					166	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169	2 106) 172 23 849
Produits constatés d'avance					174	
Total III					176	23 849
Total général (I + II + III)					180	85 894
Renvois						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations	182	

				acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 11/05/2020

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N

Produits d'exploitation

Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue	biens		215		214	
	services		217		218	91 542
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	91 542

Charges d'exploitation

Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234			
Variation de stock (marchandises)						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242	67 852	
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243	)	244		
Rémunérations du personnel						250			
Charges sociales						252			
Dotations aux amortissements						254	270		
Dotations aux provisions						256			
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259		)	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	68 122		

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270 23 420

Produits et charges divers

Produits financiers					(III)	280		
Produits exceptionnels					(IV)	290		
Charges financières					(V)	294		
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		)	(VI)	300	735
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices					(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	22 685	

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312	22 685	314	0
Réintégrations									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330	735		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (44 sexies)				986			342		
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)				987					
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127					
Zone revitalisation rurales (44 quindécies)				138					
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)				981					
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)				991					
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)				990					
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992					
Investissements outre-mer				344					
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)				345					
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)				993					
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346			350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite			641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	23 420	354	0	
Déficits									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	23 420	372	0	

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 11/05/2020

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

I		IMMOBILISATIONS								Réévaluation légale		
		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
ACTIF IMMOBILISÉ												
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												
Fonds commercial	400		402		404		406		0			
Autres	410		412		414		416		0			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
Terrains	420		422		424		426		0			
Constructions	430		432		434		436		0			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		0			
Installations générales agencements divers	450		452		454		456		0			
Matériel de transport	460		462		464		466		0			
Autres immobilisations corporelles	470	857	472		474		476	857				
Immobilisations financières	480	853	482		484		486	853				
TOTAL	490	1 710	492	0	494	0	496	1 710		0		
II			AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
			IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
			IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500		502		504		506	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
			510		512		514		516		0	
			520		522		524		526		0	
			530		532		534		536		0	
			540		542		544		546		0	
			550		552		554		556		0	
			560	270	562	270	564		566	540		
TOTAL			570	270	572	270	574	0	576	540		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
	590	583	594	595
Régularisations				
	596	585	597	599
Total				

Imprimé 2033D du 11/05/2020

2033D		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES							
								Formulaire néant	X
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et cptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises	
Immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
TOTAL des déficits restant à reporter								870	
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C									
Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI								995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art.209 C du CGI)								996	
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article						325			

154 bis du CGI			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

Imprimé 2033E du 11/05/2020

2033 E - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire néant

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	91 542
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	91 542

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	67 712
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	67 712

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	23 830
-----------------------------	------------------------------------	-----	--------

V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 11/05/2020

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL						2033F
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)						
						Formulaire néant
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	150	
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :						
Forme juridique		Dénomination				
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention		
Adresse (N°, type et libellé voie)						
Code Postal		Commune		Pays		
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :						
Titre et Nom patronymique		MONSIEUR ARIBA Ali				
Nom marital		% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	150	
Date de naissance	26/08/1973	N° Département	99	Commune	DOUERA	Pays ALGERIE
Adresse (N°, type et libellé voie)		1 Rue Leneveux				
Code Postal	75014	Commune	PARIS	Pays	FRANCE	

AA PRESTIGE

Société par Actions Simplifiée à associé Unique

Au capital de 1 500 Euros

Siège Social : 1, rue Leneveux

75014 Paris

SIRET : 818 877 730 00015

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10/06/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT
LE DIX JUIN

L'associé de la Société par Actions Simplifiée à associé Unique **AA PRESTIGE**, au capital de 1 500 Euros, dont le siège social est à : **1, rue Leneveux, 75014 Paris**, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Le total des parts présentées ou représentées. La réunion est présidée par Monsieur Ali ARIBA Président.

L'associé étant présent, se réuni en assemblée ou représenté, le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour :

- La lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019
- Approbation des comptes et du bilan de l'exercice. Quitus à la Présidence.
- Affectation et répartition des résultats.
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
- Questions diverses.

AA

Le président dépose alors sur le bureau de l'Assemblée :

- Le bilan et les comptes au 31 décembre 2019.
- Les rapports de la Présidence.
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Et déclare que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à la Disposition des associés selon les formes et délais requis.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la Présidence et déclare la discussion ouverte.

Après un large examen des comptes et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont soumises au vote de l'Assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et examiné le bilan et les comptes arrêtés au **31/12/2019**, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, faisant apparaître un bénéfice net **de 22 684 €**.

L'Assemblée donne quitus à la présidence pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Présidence, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à **22 684 €** **comme suit :**

- 22 684 € en report à nouveau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AA

TROISIEME RESOLUTION

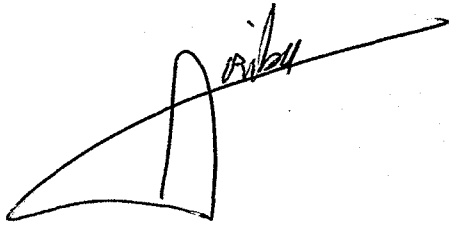
L'assemblée constate qu'il n'y a pas eu de conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président, ainsi que par les associés présents ou par leurs mandataires.

Monsieur Ali ARIBA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ariba', is written over a large, stylized, looped signature line.